

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et  
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.  
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition d'un logiciel jeunesse et de matériel de pointage**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'inscription des enfants qui fréquentent l'accueil collectif de mineurs, la garderie, la restauration scolaire, le centre d'animation jeunesse ainsi que les colonies d'hiver et d'été, la municipalité a décidé d'investir dans un nouveau logiciel jeunesse et de matériel informatique de pointage.

Que le coût de ces équipements s'élève à 21 689,44 € HT soit 25 775,34 € TTC.

Que la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras peut, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'action sociale, subventionner l'achat de cet équipement informatique à hauteur de 30% du coût de l'équipement dans la limite de 2 000,00 €.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention de 2 000,00 € pour le financement du logiciel jeunesse et de signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022  
AR : 062-216205237-20220629-  
del-290622-182-DE  
Affiché le 04 JUIL. 2022  
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022  
Le Maire

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA